

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Collecte des jouets.* — VAUD : *Assemblée des délégués et Assemblée générale, convocation.* — *Aide à la campagne.* — *Programme minimum.* — *Dans les sections : Payerne.* — *Association antialcoolique.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Allocations.* — INFORMATIONS : G. R. E. P.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : G. SAVARY, A. LEYVRAZ et E. JACCARD : *Les réunions de parents.* — P. V. A. : *L'enseignement antialcoolique en Suisse et sa nécessité.* — G. D. : *Un brin d'orthographe.* — L'ÉCOLE ET LA NATURE : J. SIMONET : *Le gui (suite).* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

COLLECTE DES JOUETS POUR LES PETITS FRANÇAIS

M. J. Gallay, président du comité de l'Arbre de Noël des enfants de prisonniers de guerre français, m'a adressé une lettre de remerciement dans laquelle il me prie de transmettre à mes collègues et à leurs élèves ses vœux les meilleurs.

M. le Consul général de France à Genève m'écrit :

« Je tiens à vous remercier très sincèrement, au nom du Gouvernement français, de l'appui dévoué que vous avez apporté à cette œuvre et à vous exprimer ma gratitude personnelle pour les sentiments généreux que vous avez manifestés à l'égard de l'enfance française si éprouvée... »

Et voici la lettre de Mme la Générale Huntziger :

« C'est avec une profonde et sincère émotion que j'ai vu arriver les jouets que les enfants de Suisse ont bien voulu envoyer à leurs petits amis de France.

» Certes, je leur avais fait confiance, c'est pour cela que l'idée m'était venue de leur demander de sacrifier un objet qui, souvent, j'en suis sûre, leur était cher, en faveur d'enfants moins heureux.

» Mais le résultat a, de tellement loin, dépassé mon espérance que les mots me manquent pour leur exprimer ma reconnaissance.

» Devant cette profusion vraiment incroyable de poupées, de voitures mécaniques, de jeux de toute sorte, et les plus divers, je ne sais que vous dire mon émotion et ma gratitude.

» Je sais toute la part que vous avez prise à l'organisation de cette collecte, donc une bonne partie de cette gratitude doit être détournée vers vous.

» Croyez que c'est de tout cœur que je m'acquitte de ce devoir, et je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs. »

VAUD**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS**

Dimanche 1^{er} février, à 10 heures, au Casino de Montbenon

Ordre du jour :

1. Appel des délégués.
2. Procès-verbal.
3. Compte des caisses de secours, prêts et orphelins.
4. Election d'un vérificateur des comptes.
5. Membres honoraires et auxiliaires.
6. Rapport du Musée scolaire.
7. Propositions du Comité.
8. Propositions éventuelles des délégués.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 1^{er} février, à 14 h. 30, au Casino de Montbenon

Ordre du jour :

1. Chant de l'assemblée.
2. Causerie du Dr O. Forel : *La collaboration de l'instituteur et du médecin psychiatre.*
3. Procès-verbal.
4. Rapport du Comité central.
5. Rapport des vérificateurs des comptes :
 - a) de la S.P.V. ;
 - b) de la Caisse de secours.
6. Budget et cotisation.
7. Propositions éventuelles :
 - a) des sections ;
 - b) des membres ;
 - c) du comité.
8. Propositions individuelles.
9. Elections statutaires :
 - a) du Bureau de l'Assemblée générale ;
 - b) de deux membres et d'un suppléant au Comité central.

Nous rappelons que les candidats au C.C. sont MM. Born à Baulmes, Deppierraz à Sassel, Francillon à Suchy, Mamin à la Tour-de-Peilz.

Le Comité.

Proposition individuelle.

Considérant que les Cours dits d'Education civique, malgré le nouveau nom qu'ils portent, ne répondent pas aux aspirations des jeunes gens de 16 à 19 ans, que l'esprit qui y règne, notamment dans les villes, est souvent désastreux, je propose l'étude par le C. C., ou une commission nommée par lui, du programme d'activité qui serait susceptible d'intéresser nos jeunes gens tout en leur faisant davantage connaître et aimer leur pays.

E. BARRAUD, Vevey.

AIDE A LA CAMPAGNE

Dans le *Bulletin* du 13 décembre, notre dévoué collègue A. C. a bien voulu alerter les instituteurs vaudois sur cette question si importante qu'est l'aide à la campagne. De quoi s'agit-il donc ? Allons-nous charger l'instituteur du village d'obligations nouvelles qui pourraient peut-être lui procurer des ennuis ? Rien de cela ; nous voulons essayer d'exposer les faits.

Le Chef cantonal de l'extension des cultures prévoit que celles-ci devront être très sérieusement augmentées et qu'une aide nouvelle sera absolument nécessaire dès le printemps prochain. Jusqu'à maintenant, les jeunes garçons de quinze et seize ans, les chômeurs des villes sont allés travailler à la campagne sans donner grande satisfaction, car cette main-d'œuvre n'était pas toujours qualifiée et nos paysans parfois impatients.

Profitant des expériences acquises, nous avons estimé qu'il fallait agir différemment, car l'aide à la campagne devient une obligation, un devoir pressant. C'est pourquoi nous avons pensé préparer des équipes de jeunes gens de quinze à vingt ans, qui, sous la direction d'un jeune chef, s'en iraient dans nos villages travailler aux champs.

En ce qui concerne l'organisation, le chef d'équipe a la responsabilité de sa troupe pour le service intérieur. Il est prévu que ces équipes seraient logées dans un local de commune (grande salle). Les repas seraient pris chez les agriculteurs occupant les jeunes. La durée du travail est prévue de sept heures du matin à dix-neuf ou vingt heures, suivant les travaux et les circonstances. Une indemnité journalière en argent ou en nature est due à chaque travailleur. Tous les soirs, l'équipe se retrouve au cantonnement pour la vie en commun. Il est bien évident que toute cette organisation sera soumise à l'approbation des autorités communales qui décideront elles-mêmes si elles désirent faire l'essai d'une de ces équipes.

Nous entendons vos critiques et vos objections, nous les connaissons déjà, mais ne craignez pas, ayez confiance, les bonnes volontés ne manquent pas chez nos jeunes ; en les encourageant, nous les entraînerons au travail, c'est un urgent besoin pour le pays.

Que penser de l'instituteur devenant le chef spirituel et administratif de l'équipe des jeunes séjournant dans la localité ? Nous avons estimé qu'il était nécessaire qu'une personne de confiance, résidant au village, soit en rapport avec l'autorité communale, le préposé communal des cultures et le chef d'équipe. Il y a dans cette organisation nouvelle, que nous vous proposons, une telle solidarité que rien ne doit être négligé pour la réussite complète de cette entreprise.

Si nous avons pensé à l'instituteur, au pasteur, au curé, ou à toute autre personne de bonne volonté, sans distinction de parti ou de con-

fession, comme agent de liaison pour conseiller et s'intéresser à cette action des jeunes, c'est que nous estimons qu'ils sont les mieux placés pour œuvrer avec bonté et justice.

Durant la période difficile que nous vivons, nous avons besoin de tous les dévouements pour tenir jusqu'au bout et, pour tenir, il faut vivre, car de l'avis des gens compétents au point de vue économique, ce ne sera qu'à partir de 1942-1943, que les restrictions et les privations de tous genres se feront réellement sentir. JULES GUIGNARD.

PROGRAMME MINIMUM

Depuis l'automne, nous sommes pourvus d'un programme minimum. Est-ce, comme le disait M. Chantrens, « la réalisation de nos vœux » ? Dans une certaine mesure, peut-être ; et cette volonté de simplification mérite de justes louanges. Mais n'oublions pas que cette modification a été rendue nécessaire par le développement qu'a pris l'éducation physique ; elle s'est imposée en quelque sorte de l'extérieur. Le problème de l'allègement des programmes reste, en grande partie, à résoudre ; sa solution dépend, dans une large mesure, de la qualité de nos efforts pendant les 2 ou 3 ans d'essais qui nous sont proposés. Qui dit *essais* sous-entend sans doute une certaine *liberté* avec la part de responsabilité que cette liberté comporte.

Nous commencerons donc par renoncer aux vieilles formules qui n'ont jamais satisfait qu'un vague bon sens ; celle-ci par exemple qui a faussé souvent notre effort : « L'école primaire enseigne tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer ». Nous n'acceptons plus, comme le demandait certain pontife de la pédagogie officielle française, « de faire une sorte d'école secondaire au rabais », de donner à nos élèves « une teinture de toutes choses ». Car la preuve est faite, cette teinture ne tient pas, elle n'est qu'un fard qui peut dissimuler une pâleur inquiétante. Vinet n'a-t-il pas déclaré : « Il y a quelque chose de plus pernicieux que l'ignorance, c'est la libation de la science... ce commencement de savoir qui n'est qu'un commencement d'erreur ».

D'autre part, l'état d'esprit de nos écoliers impose l'urgence d'une simplification des programmes ; les enfants d'aujourd'hui nous paraissent fort différents de ceux d'il y a quelque 10 ans ; leur capacité d'attention, leur mémoire s'affaiblissent certainement ; la radio, le cinéma, les illustrés, la guerre et tout « l'activisme » de la vie actuelle agissent sur eux comme des stupéfiants. Pour s'opposer à tout le frelaté « intéressant » que leur offre notre temps, nous devons leur donner des émotions profondes qui les obligent à une longue concentration de l'esprit. Peu de sujets d'études, mais longuement examinés pour avoir le temps de coordonner les connaissances, de les penser, pour créer une vie intérieure indépendante.

C'est dans cet esprit que, à la conférence officielle d'automne, M. l'inspecteur Aubert a présenté le programme minimum à l'un des groupes du corps enseignant lausannois. Citons quelques-unes de ses réflexions :

« Le bruit fait autour des programmes peut faire croire qu'il s'agit là du problème central de la pédagogie. C'est lui faire trop d'honneur que de lui assigner une place pareille. Le programme est un guide nécessaire, mais l'essentiel se trouve *dans son interprétation et dans l'esprit qui crée la méthode.*

» L'esprit qui doit vivifier notre école, voilà bien le problème qui doit faire l'objet central de nos préoccupations... Le bon maître n'enseigne pas autre chose que le mauvais maître, mais l'enseigne autrement...

» L'école n'attache de la valeur à l'acquisition du savoir que pour autant que celui-ci confère un certain pouvoir. ...*N'envisageons donc pas le programme avec une âme de comptable, mais avec celle d'un éducateur.* »

Parlant de l'enseignement de la géographie, M. Aubert ajoute :

« Il y a 30 ans, l'enfant sortait de l'école, connaissant des kyrielles de noms de sommités, de rivières, de passages, d'îles et de presqu'îles, mais il ne savait pas lire une carte, consulter un plan de ville ou un indicateur des chemins de fer. Il connaissait Bali, Lombok, Sumbawa, Florès et Timor, mais il n'aurait pu dire trois mots de l'histoire de son village. Il avait la tête chargée de noms, mais on ne lui avait jamais montré les trésors du milieu local, on n'avait pas cherché à ouvrir son esprit sur les faits physiques ou humains de la terre où nous vivons.

» Un enseignement fonctionnel de la géographie doit viser :

1. A donner une connaissance précise, raisonnée et si j'ose dire, amoureuse, de son coin de pays.

2. A comprendre les faits géographiques et à donner le désir de s'y intéresser.

3. A comprendre et à savoir lire une carte ; à savoir consulter un atlas, un guide, un ouvrage de documentation.

4. A donner quelques notions élémentaires précises, mais peu nombreuses. »

Nous approuvons sans réserve. Mais que penseront nos commissions scolaires devant le « tas » diminué des connaissances mémorisées ? Sauront-elles apprécier le *pouvoir* des écoliers et mesurer l'effort qu'il a exigé du maître ? Sans doute, quelques-unes vont-elles nous accuser de paresse ; elles confirmeront ainsi l'opinion de certains députés campagnards qui estiment que le corps enseignant vaudois a besoin d'être stimulé.

C'est pourquoi nous pensons que l'essai d'un programme minimum doit se faire en corrélation avec l'essai d'une modification de l'examen annuel.

A. C.

DANS LES SECTIONS

Payerne. — Nous rappelons aux membres de la section qu'un effort doit être fait pour appuyer l'élection de notre candidat au Comité central (Ch. Deppierraz). Car il y a longtemps — bien longtemps — que la vallée de la Broye n'a pas été représentée.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT VAUDOIS

L'activité de ce groupement se poursuit, quoique fortement ralentie par les événements. L'hiver dernier, une conférence a été donnée à l'Ecole normale, par le Dr Chapuis, d'Yverdon. Un autre conférencier parlera cet hiver encore aux futurs maîtres vaudois. Nos membres-amis, au nombre de 17, recevront désormais régulièrement les affiches scolaires du Secrétariat antialcoolique suisse, un excellent moyen d'enseignement que certainement ils apprécieront. Nous leur serons reconnaissants s'ils veulent bien les utiliser dans leur classe et faire part éventuellement de leurs expériences par le canal de l'*Educateur*. Nous invitons en outre tous les membres du corps enseignant vaudois non abstinents, mais qui s'intéressent à notre travail, à se faire inscrire comme membres-amis ; il leur en coûte une cotisation annuelle de 2 francs. Il suffit d'indiquer par carte postale son nom et son adresse à M. G. Flück, instituteur à Prilly, chemin du Chasseur, président de notre association.

C. M.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Assemblée générale

Jeudi 29 janvier, 17 heures, Café de la Terrasse, Longemalle.

Ordre du jour : Procès-verbal de la dernière assemblée.
Communications du Comité.
Congrès S.P.R. : Discussion du rapport.
Nos salaires.

NEUCHÂTEL

ALLOCATIONS

Dans sa séance du 13 janvier écoulé, le Grand Conseil a décrété que les allocations de renchérissement à verser, en 1942, au personnel de l'Etat et de l'enseignement public seront fixées de la façon suivante :

- | | |
|---|-----------------|
| a) célibataire, veuf ou divorcé | Fr. 25 par mois |
| b) marié, veuf ou divorcé ayant un ménage . . | » 40 » |
| c) par enfant âgé de moins de 18 ans . . . | » 15 » |

Lorsque le traitement du titulaire dépasse 5000 fr., le montant de l'allocation est réduit de 10 % ; cette réduction est de 20 % lorsque le traitement dépasse 8000 fr. par an.

Nous pouvons nous déclarer satisfaits de ces décisions. Les normes admises pour les célibataires et les enfants sont exactement celles que la Fédération des fonctionnaires proposait au Conseil d'Etat dans sa lettre du 4 octobre 1941. Quant aux mariés, notre requête fixait le montant de la mensualité à 50 fr. Mais le chiffre arrêté par le Grand Conseil reste dans les limites de l'équité.

* * *

Remarquons que, conformément à un vœu de notre Fédération, les allocations seront uniformes pour tout le canton ; il n'est plus question de distinguer entre localités urbaines, semi-urbaines et rurales.

Notons aussi que le bureau de la Fédération a été reçu en audience, le 29 décembre, par la commission parlementaire chargée d'examiner le projet de décret sur les allocations établi par le Conseil d'Etat.

Dans cette entrevue, nos représentants ont fait ressortir l'insuffisance des mesures proposées par le Conseil d'Etat, qu'on retrouvera dans le *Bulletin* du 22 novembre 1941. Puis, ils ont rappelé les prélèvements exagérés opérés, au cours de ces vingt dernières années, sur les traitements des titulaires de fonctions publiques, prélèvements temporaires sur lesquels, en 1936, est venue se greffer, à titre définitif, une réduction approximative de 10 %.

Ils ont fait valoir aussi les répercussions de l'impôt sur le chiffre d'affaires et les nouvelles hausses que subiront les prix en raison du resserrement de la situation économique de la Suisse. D'où la nécessité que le montant des allocations soit déterminé en tenant compte non seulement des besoins du moment, mais aussi des perspectives immédiates. En se montrant plus large que le Conseil d'Etat, la Commission semble avoir admis ce postulat.

Elle n'a pas souscrit, en revanche, à la proposition de nos mandataires tendant à ce que le versement d'allocations pour enfants s'étende à ceux qui ont plus de 18 ans.

Elle a écarté encore une seconde revendication formulée par notre fédération dans sa requête au Grand Conseil, en date du 3 novembre 1941, tendant à la remise en vigueur des traitements fixés par l'échelle de 1921. La commission objecte que le retour à cette situation avantagerait les classes supérieures de fonctionnaires au détriment des classes inférieures. D'autre part, elle déclare que l'échelle en question a été élaborée alors que l'indice du coût de la vie était à 224, soit à son point culminant qui dépasse sensiblement le niveau actuel des prix. Pour stabiliser les traitements, conclut-elle, il faut attendre que le coût de l'existence ait terminé son évolution.

Le Conseil d'Etat, dans son rapport à l'appui du projet de décret

sur les allocations, affirmait déjà que les traitements de 1921 avaient été stabilisés sur la base de l'indice officiel qui venait d'atteindre son maximum. En réalité, la nouvelle échelle fut conçue en tenant compte de la diminution présumée du coût de la vie afin qu'elle concorde aussi longtemps que possible avec les conditions de l'existence. Il est donc incontestable, ainsi que le rappelle la Fédération dans sa lettre du 3 novembre, « que l'échelle des traitements de 1921 a enregistré des minima », et non des maxima. Nos représentants se conforment donc à la réalité quand ils prétendent que ces traitements étaient normaux. Ils le seraient encore aujourd'hui si l'on ne considérait que la cote de l'indice. Mais de nouvelles charges fiscales sont entrées en jeu, et nous pouvons admettre, avec nos porte-parole, que, de ce fait, les traitements minima de 1921 n'ont pas gardé leur valeur initiale.

* * *

Une autre question soulevée dans la requête du 3 novembre mérite qu'on s'y arrête. Citons les propres termes qui l'introduisent : « Notre Fédération vous prie, pour l'avenir, de dissocier les questions de l'aide à la famille et des allocations. » Autrement dit, il s'agira lors d'une nouvelle stabilisation des traitements de distinguer entre la rémunération du travail et l'aide à la famille. Cette rémunération doit être équitable et examinée pour elle-même ; il en est de même de l'aide à la famille. L'accouplement des deux questions aurait pour effet presque certain d'affaiblir les bases d'appréciation du travail afin de récupérer tout ou partie des sacrifices exigés par l'action en faveur de la famille.

Dans les circonstances présentes, les autorités n'ont pas le loisir d'aborder un tel problème. Elles doivent aller au plus pressé. Le but immédiat est de conjurer dans la plus large mesure l'effet du renchérissement. Les allocations en sont un moyen commode en raison de la souplesse d'adaptation qu'elles offrent au législateur.

Celles qui viennent d'être décrétées témoignent d'une large compréhension des besoins de l'heure dont nous savons bon gré à nos autorités.

Notre reconnaissance s'en va aussi au comité de la Fédération des fonctionnaires, et, tout particulièrement, à notre collègue Charles Rothen qui y représente la S. P. N. J.-ED. M.

INFORMATIONS

G. R. E. P.

Rectification.

Groupes constitués (voir *Educateur* du 15 nov. 1941, p. 645). *Travail en équipes d'élèves*. — Responsable : M. Girard, inst., Goumœns-la-Ville.

Recherches pour une amélioration des examens. — Responsable : M. Alex. Chevalley, La Sallaz, Lausanne.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES RÉUNIONS DE PARENTS

Expériences de quelques membres du corps enseignant lausannois *(suite)*

Mais quel sujet choisir ? Cela dépendra naturellement de l'âge de nos élèves, de la mentalité des parents et... de notre goût personnel. A titre d'exemple, en voici quelques-uns qui tous ont été traités par nous devant un auditoire de parents :

1° Emploi d'une nouvelle méthode de lecture ; 2° L'écriture script ; 3° Les devoirs scolaires à domicile ; 4° Les punitions ; 5° La discipline à l'école ; 6° Les centres d'intérêt ; 7° Quelles lectures donner à nos enfants ; 8° Le mensonge et la tricherie ; 9° Les enfants nerveux et difficiles ; 10° Programme de l'année ; 11° L'éducation morale ; 12° Organisation d'une bibliothèque de classe ; 13° L'éducation sexuelle : tâche de la famille.

A côté de ces sujets principaux, qui occupent la plus grande partie de la réunion, prennent place d'autres sujets moins importants mais tout aussi intéressants pour les parents et traitant de l'organisation scolaire :

1° Matériel de classe à fournir par les parents ; 2° Heure d'arrivée en classe et nécessité de l'exactitude ; 3° Absences. Assurance maladie ; 4° Dentiste scolaire ; 5° Les douches ; 6° Projets de courses ; 7° Devoirs de vacances ; 8° Composition de la classe ; 9° Manière d'utiliser le carnet journalier ; 10° Comptes rendus de séances d'éducation auxquelles le maître a assisté.

On choisira un soir convenant à la majorité des parents, après enquête faite auprès des élèves. Afin d'être sûr que les parents ont été avertis, le maître exigera que la convocation, écrite par l'élève, lui revienne signée.

La réunion se fait de préférence dans la salle d'école. Les parents sont heureux de voir de près le milieu dans lequel vit leur enfant une partie de la journée. Des cahiers et travaux d'élèves, mis à leur disposition, leur permettent de comparer le développement de leur enfant à celui de ses camarades.

Après avoir remercié son auditoire, le maître indique les résultats observés chez les élèves après les séances précédentes, ceci afin de prouver aux parents que leur collaboration et leur présence sont utiles.

Puis il traite du sujet secondaire. Son exposé terminé, il ouvre la discussion. Le ton du maître, bienveillant et aimable, son attitude, simple et naturelle, peuvent contribuer dans une large mesure à donner aux auditeurs l'assurance qui leur manque. Dès que quelqu'un a pris la parole, la glace est rompue, d'autres sont encouragés et font part de

leur point de vue. C'est au maître à diriger l'entretien afin de ne pas laisser dévier le sujet.

Avant de passer à la question principale, le maître peut, comme intermède, faire une lecture appropriée.

Le sujet principal est à son tour introduit. Dit d'une voix calme, sans pédanterie, avec des phrases simples, il est toujours écouté avec beaucoup d'intérêt par les parents.

Une discussion suit ce second exposé, discussion souvent plus nourrie que la première, les auditeurs ayant pris de l'assurance. Il arrive que l'un ou l'autre parent veuille parler de son enfant. Si c'est une question d'ordre général, pouvant intéresser tout l'auditoire, le maître laisse dire. Si, au contraire, il s'agit d'une question tout à fait personnelle, le maître rappelle l'heure de réception des parents.

Les résultats. — La participation des parents varie suivant l'effectif de la classe : 25 à 40 personnes, en majorité des mères, représentant le 70 à 85 % des élèves.

Les parents répondent avec une grande bienveillance à notre convocation : désir de connaître le maître de leur enfant, sa méthode d'enseignement et d'éducation, désir aussi de contrôler les réactions de leur enfant pour tout ce qui touche à la vie scolaire. Ces pères et mères viennent à nous en collaborateurs bien disposés et non en accusateurs. L'expérience nous permet d'affirmer qu'en effet, il est extrêmement rare qu'un parent profite de cette occasion pour attaquer injustement notre école publique. Si, par hasard, un père mécontent expose ses griefs contre l'école d'une façon un peu cavalière, les autres participants se chargent par leur prompt intervention, de remettre les choses au point, le maître n'ayant pas même besoin de se justifier.

Tous les parents apprécient ce contact de la famille et de l'école qui permet à chaque partie de s'expliquer, de se comprendre et finalement de s'entr'aider. Car les écoliers renseignent peu ou mal leurs parents sur les exigences du travail et de la discipline scolaires ; ils profitent justement du manque de contact habituel pour dissimuler ou déformer ces exigences.

Ces réunions sont un moyen simple et efficace d'orienter les parents, souvent éloignés ou ignorants, sinon opposés aux méthodes du maître. Bien sûr qu'une telle assemblée de gens de conditions souvent très différentes (en ville surtout) amène des divergences parfois très grandes dans la discussion des problèmes soulevés. Cela permet alors au maître de souligner la multiplicité et la difficulté des tâches de l'école populaire et la nécessité de s'élever de l'intérêt particulier à l'intérêt général.

Ces entretiens collectifs nous amènent tout naturellement et beaucoup plus facilement aux entretiens particuliers qui deviennent plus nombreux après chaque séance. Alors le maître n'a pas à exposer à

nouveau chaque fois le détail de son enseignement ou de son système éducatif. Il peut aborder directement avec les parents les problèmes particuliers de l'enfant et faciliter l'entr'aide désirée par la famille.

Dans la discussion, très souvent, des parents apportent de l'imprévu : observations objectives, remarques sur punitions, travaux à domicile, expériences familiales positives ou négatives, etc. Ce sont parfois d'intéressantes suggestions pour le travail ou la discipline de la classe : bibliothèque, matériel intuitif, travaux libres, moyens éducatifs. Si tout ne peut être retenu, cet apport est néanmoins des plus réconfortants.

En quoi la classe profite-t-elle de ce contact plus étroit ? Une plus grande confiance s'établit entre la famille et l'école, le maître et ses élèves, ce qui aère l'atmosphère de la classe. Pour le maître, une autorité naturelle accrue à l'égard des parents, sensibles à cette recherche commune de nos responsabilités, et auprès des enfants aussi qui sentent tout de suite les effets de cette utile et bienfaisante collaboration.

Le premier contact établi, les parents demandent l'organisation de nouvelles rencontres.

La famille, ainsi mise au courant de la vie scolaire, devient une aide plus efficace, plus compréhensive de ses devoirs envers l'école. Le maître obtient davantage d'elle : meilleur contrôle du travail des enfants, amélioration des tâches. La discipline devient aussi plus facile.

Surtout, que de conflits de toutes sortes évités ! Que de malentendus vite dissipés ! Un premier contact existant, cette collaboration se prolonge dans les détails de chaque jour. Quoi de plus simple alors d'écrire une lettre ou une communication dans le carnet journalier, de décider une entrevue. Chacun se trouve sur un terrain solide ; tout s'arrange, même avec les parents les plus difficiles. C'est ce qui explique l'absence de conflits entre maîtres et parents dans les classes où se tiennent de pareilles assemblées. Le maître ayant ainsi l'occasion d'exposer en public ses principes, son point de vue, ses intentions, sa manière de faire, les parents comprennent mieux ce qui se passe à l'école et ne font plus de réclamations déplacées.

Conclusion. — Nos expériences encourageantes nous permettent de conclure d'une manière très affirmative. De telles séances sont un enrichissement pour le maître et les parents, une entr'aide efficace de l'école et de la famille, un grand bienfait pour les élèves.

Par cette franche et loyale collaboration, plus d'unité, plus d'estime mutuelle, plus de partage des responsabilités, ce qui améliore grandement les conditions de l'enseignement et de l'éducation de nos enfants.

Partout où un maître quelque peu expérimenté jouit de l'estime de la population, ces séances peuvent s'organiser avec succès.

G. SAVARY, A. LEYVRAZ et E. JACCARD.

L'ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE EN SUISSE ET SA NÉCESSITÉ

Un appui officiel qui rendra de précieux services à la cause de l'éducation antialcoolique, c'est-à-dire au pays, c'est l'attitude de chefs de département de l'Instruction publique prenant carrément fait et cause pour l'éducation antialcoolique. Le rapport de la société des Maîtres abstinents de Neuchâtel cite, en particulier, à cet égard, un extrait, traduit d'une circulaire du chef du département de l'Instruction publique du Valais au corps enseignant du Haut-Valais :

« Tout ce que vous faites en faveur de la sobriété est une action patriotique. Chaque membre du corps enseignant devrait considérer comme un principe de formation chrétienne de la jeunesse de tenir les enfants à l'écart de tout usage de boissons enivrantes jusqu'à leur libération scolaire. »

Une action patriotique ! Le rôle des mœurs de boissons, ou, au contraire, de sobriété, n'a-t-il pas été illustré avec éloquence au cours des toutes dernières années par les diverses guerres qui marquèrent le début du terrible conflit actuel ?

Ces quelques faits, glanés parmi beaucoup d'autres, ne prouvent-ils pas que l'on commence à comprendre, en Suisse aussi, l'importance de l'éducation antialcoolique. On réalise enfin que « Là où nous voulons développer et ennoblir, l'alcool atrophie et avilit ». On commence à voir que « l'alcool est un véritable éducateur à rebours ». On saisit enfin, et de plus en plus, que « celui qui ne voit pas dans la jouissance alcoolique l'un des plus grands obstacles à l'œuvre éducative, qui ne voit pas que les mœurs de boissons entravent l'épanouissement des puissances intellectuelles et morales, il lui manque la clairvoyance nécessaire à un homme moderne qui s'occupe d'éducation ».

Cette clairvoyance, nécessaire à un homme moderne qui s'occupe d'éducation, elle a été celle de tout homme qui s'est occupé, avec clairvoyance, d'éducation, dans tous les temps. Elle fait de Pestalozzi un pédagogue moderne qui doit encore faire école, lui qui faisait de la lutte contre l'alcoolisme une exigence fondamentale de l'éducation et qui la plaçait au centre de son « Léonard et Gertrude » il y a un siècle et demi !

P. V. A.

UN BRIN D'ORTHOGRAPHE

L'exercice suivant cherche à corriger la confusion entre les terminaisons « aux » et « eaux ». L'élève pourra y visionner le commencement des substantifs et c'est une loi psychologique de l'attention que les lettres restantes d'un mot incomplet frappent davantage l'œil que celles d'un vocable imprimé en entier. Partant de cette base écrite, un petit

entraînement oral permettra de concentrer l'effort sur une seule difficulté à la fois.

Les crist..., les morc..., les ruiss..., les minér..., les cot..., les plat..., les mét..., les monc..., les tomber..., les écrit..., les végét..., les ram..., les ros..., les arbriss..., les noy..., les boul..., les sur..., les anim..., les ois..., les agn..., les chev..., les mus..., les nas..., les moin..., les étourn..., les cham..., les boy..., les besti..., les vermiss..., les boc..., les tuy..., les cis..., les mart..., les loc..., les drap..., les bat..., les sign..., les can..., les vaiss..., les jard..., les génér..., les chât..., les hôpit..., les trav..., les carr..., les vitr..., les joy..., les Esquim...

G. D.

L'ÉCOLE ET LA NATURE LE GUI (suite).

Un brin de systématique. — Le gui à baies blanches (*Viscum album*) est un des rares représentants en Europe (le seul en Suisse !) de la famille des *Loranthacées* à laquelle se rattachent, par contre, un très grand nombre de plantes parasites des régions chaudes du globe. Il fait partie du groupe des *Viscinées* qu'on considère parfois comme une famille spéciale : les *Viscacées*. On trouve, dans l'Europe orientale et méridionale, une plante voisine, le *Loranthus europaeus*, qui pousse spécialement sur le chêne, alors que notre gui est excessivement rare sur cet arbre. Un autre représentant de la famille est l'*Arceuthobium oxycedri* qui croît, en Provence, sur les rameaux d'un genévrier. Fait intéressant à signaler, il existe, dans certaines contrées chaudes, des parasites voisins du gui portant des baies jaunes, rouges ou bleues.

Demi-parasitisme du gui. — Dans les régions tropicales une foule de plantes, orchidées en particulier, se développent sur les arbres sans demander à ceux-ci autre chose qu'un point d'appui ; ce sont des *épiphytes* ; le gui, lui, emprunte à la fois au végétal qui le porte, un support et une partie de sa nourriture. On le désigne, pour cette raison, sous le terme d'*épiphytoïde*. Toutefois, il n'a pas cette couleur malade, livide, annonçant un mode de vie anormal, qu'ont les vrais parasites comme l'orobanche et la cuscute ; au contraire, il arbore fièrement l'honnête nuance verte des plantes qui se suffisent à elles-mêmes. C'est qu'en effet, le gui ne retire pas de son hôte, au moyen de ses suçoirs, la totalité de la nourriture qui lui est nécessaire : il est capable, grâce à la chlorophylle de ses feuilles, de décomposer le gaz carbonique de l'air et d'en extraire le carbone indispensable à son existence. C'est pourquoi on le considère comme un *demi-parasite*.

Et cela a conduit certains savants, G. Bonnier en particulier, à penser qu'il n'est pas aussi nuisible aux arbres qu'on le croit généralement et même qu'il est capable de se rendre utile à son hôte en lui

transmettant, pendant l'hiver, une partie des hydrates de carbone qu'il élabore grâce à ses feuilles vertes persistantes. Cela expliquerait, paraît-il, le fait que certains arbres chargés de gui supportent mieux les hivers rigoureux que d'autres qui n'hébergent pas le parasite ! Il ne semble pas, toutefois, que ce léger service soit de nature à compenser les dégâts qu'il cause à nos vergers, ni à justifier sa protection, tout au moins sur les arbres fruitiers.

Les hôtes du gui. — Ce parasite peut envahir les branches de la plupart des arbres de nos pays ; il est surtout fréquent sur le peuplier, le pommier, l'épicéa ou sapin rouge, plus rare sur le poirier, l'érable, le charme, l'orme, le frêne, le saule, le noyer, le châtaignier, le marronnier, très rare sur l'aubépine, le bouleau, le sapin blanc et surtout sur le chêne. On observe parfois sur le pin sylvestre une variété de gui (*Viscum laxum*) qui se distingue par ses feuilles plus étroites, d'un vert plus foncé et ses baies ovoïdes et jaunâtres. Correvon cite une forêt de pins, au sud de Sion, au bas de la montée de Vex, entièrement envahie par le parasite. Une espèce de gui se répand parfois, en Amérique, avec une telle profusion sur les caféiers, qu'il détruit complètement les plantations si l'on n'y met bon ordre.

Rôle des oiseaux dans sa dissémination. — Ces touffes de verdure, en forme de boules, pouvant atteindre jusqu'à un mètre de diamètre, aux rameaux dichotomiques qui poussent dans tous les sens, même vers le bas, et qui se signalent de loin à notre attention en hiver lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles, doivent leur naissance à une baie apportée là-haut par un oiseau. Cet oiseau, le plus souvent une *grive*, la *draine* (*Turdus discivorus*) a gobé la jolie perle nacrée à pulpe visqueuse et graine verte et a déposé cette dernière, d'une manière ou d'une autre, sur l'écorce de l'arbre où elle est restée fixée grâce à la glu qui l'entoure et où elle a germé.

Mais, si les auteurs sont d'accord pour admettre que cette graine peut, comme beaucoup d'autres, d'ailleurs, subir l'action des sucs digestifs de l'oiseau sans perdre sa faculté germinative, ils le sont moins quant à la façon dont la graine est rendue par le volatile.

Selon les uns, l'oiseau dépose avec ses excréments les graines qui se trouvent alors dans un milieu particulièrement fertile et propice à leur germination ; selon d'autres, la draine avale les baies entières et régurgite ensuite les graines et les enveloppes blanches, d'autres enfin pensent que l'oiseau, après avoir saisi le fruit dans son bec, frotte celui-ci contre l'écorce pour se débarrasser des peaux et des grains, n'avalant que la pulpe savoureuse et laissant ainsi les graines collées à l'écorce.

Le Dr Brocher, qui a étudié de très près cette question, a remarqué que les baies, mûres dès le mois d'octobre, restent sur l'arbre jusqu'à

la fin de l'année sans que leur nombre diminue sensiblement ; à ce moment (milieu de décembre), qui coïncide avec l'arrivée des drains dans les vergers, les fruits du gui commencent à disparaître et l'on peut observer, sur les branches des arbres, des dépôts spéciaux, formés de graines et d'enveloppes, qui sont, à n'en pas douter, les réjections (et non les déjections !) des grives.

Il est possible, d'après le même biologiste, que la *mésange à tête noire*, qui revient dans nos pays vers le milieu de mars, époque à laquelle une partie des baies de gui existent encore et sont à peu près les seuls petits fruits qui subsistent, en consomme aussi et contribue également à la dispersion du parasite.

Germination et croissance du gui. — Toujours est-il que les curieuses graines vertes, aplaties, parcourues par un réseau de fils argentés, qui sont restées collées aux branches, vont, dès les premières journées tièdes de mars, se mettre à germer : la tigelle qui sort de l'amande se recourbe vers l'écorce, son extrémité s'épaissit en une sorte de disque qui adhère à l'arbre, alors que l'autre bout se redresse ; des racines vertes également se développent sous le disque, pénètrent dans la branche en fixant la plantule et commencent à fournir au gui la nourriture dérobée à l'hôte. La croissance du parasite est extrêmement lente : ce n'est qu'après la troisième année qu'apparaissent les deux premières feuilles, la tige se ramifie seulement à partir de la sixième et porte ses premières fleurs vers l'âge de huit ans. Petit à petit, le gui projette ses racines longitudinalement entre l'écorce et l'aubier, de distance en distance, des suçoirs en forme de coins s'insinuent à angle droit dans le bois et vont puiser les suc nourriciers aux sources vives du végétal. Dès lors, les choses vont plus rapidement et la touffe devient plus apparente ; assez souvent, des bourgeons se développent sur les racines, traversent l'écorce et donnent naissance à de nouvelles tiges aériennes (drageons). On observe fréquemment, sur les arbres, de jeunes plantules de gui à deux feuilles qui permettent de se rendre compte du mode de germination de la plante. Il est d'ailleurs facile de faire germer la graine ; deux conditions sont à réaliser : lui fournir beaucoup de lumière et la laisser au sec, par exemple la fixer contre une vitre, ce qui permet de suivre toutes les phases du phénomène.

On admet qu'une touffe de gui peut vivre au moins une vingtaine d'années et porter plusieurs milliers de fruits. Le parasite périt, naturellement, quand l'arbre qui le porte meurt ; il peut, d'ailleurs, disparaître avant son hôte, par épuisement de la branche qui le nourrit. Une tige de gui séparée de l'arbre ne se conserve que peu de temps en vie, à condition qu'on la place dans l'eau avec une partie de son support.

(A suivre.)

J. SIMONET.

LES LIVRES

Concerts. *Notes sur la musique et sur quelques musiciens,* par Willy Schmid, éditions Delachaux et Niestlé, Neuchâtel.

Les notes dont sont composées ce volume ont été écrites à l'occasion de concerts donnés à Neuchâtel. C'est dire que la composition de cet ouvrage n'obéit pas à un plan préétabli et que l'auteur ne vise pas à donner une somme de ce qui peut être dit sur la musique. Cependant, au gré des commentaires que M. Schmid trace en marge des œuvres, c'est bien toute la musique qui vient s'offrir à nous. Si la chronologie n'impose pas sa rigueur à la suite d'études que l'on nous offre, des rapports s'établissent d'eux-mêmes entre les œuvres et les styles, et, de Bach aux contemporains, les grandes créations des musiciens viennent s'inscrire dans une vaste fresque, avec leurs lignes et leurs couleurs particulières, mais en obéissant à une mystérieuse ordonnance qui nous rend sensible l'unité de l'œuvre musicale à travers les siècles.

Rien de ce qu'écrit M. Schmid n'est indifférent. Il ne nous présente pas de sèches analyses mais nous restitue d'une manière suggestive toute la vie enclose dans les compositions des maîtres.

Les pages consacrées à l'expression, au virtuose, à l'artiste inciteront le lecteur à de profitables réflexions.

Nous espérons que tous ceux qui aiment la musique voudront lire *Concerts*.
ALB. R.

Contre-courant, par Henri de Ziegler. Editions de La Baconnière.

L'auteur nous dit dans un avant-propos : « Ce titre de *Contre-courant*, ...indique assez clairement que je ne hurle pas avec tant d'autres contre les erreurs et les vices d'une époque désormais révolue. »

Il est vrai que tant de gens ont la bouche pleine de condamnations faciles qu'un écrivain qui demande à voir les pièces du procès avant de prononcer un jugement devient une rareté. Des auteurs ralliés à la nouvelle orthodoxie helvétique nous assurent que la liberté est un aliment pour esprits faibles, la douceur de vivre un sérieux poison, l'individualisme une tare et le nationalisme intégral de l'ordre nouveau le seul remède aux maladies dont notre état se meurt.

M. de Ziegler ne se laisse pas convaincre par ces véhémentes affirmations. Au cours des sept méditations qu'il nous propose, les « erreurs » anciennes et les nouvelles « vérités » sont examinées avec une tranquille lucidité.

Il résulte de cette confrontation que les valeurs humaines que nous avons toujours considérées comme essentielles ne méritent point le discrédit et valent la peine d'être défendues aujourd'hui comme hier.

De cela nous sommes convaincus, mais qu'on vienne nous le montrer avec tant de pertinence est bien réconfortant.
ALB. R.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1942-1943

LUNDI 20 AVRIL 1942

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **1^{er} avril**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Sous réserve des conditions d'âge indiquées ci-dessous :

les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e, à condition de subir avec succès, le 20 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1^{er} trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

Age minimum d'admission pour 1942 :

En 1^{re} : 14 ans révolus au 31 mars.

En 2^e : 15 ans révolus au 30 juin.

En 3^e : 16 ans révolus au 15 octobre.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.

Publications pédagogiques

Berger, R. :	Le croquis rapide	Fr. 2.50
—	Le croquis rapide, 2 ^e partie	» 1.50
—	Manuel d'écriture courante et ornementale . .	» 5.—
—	Le dessin libre	» 6.—
—	La didactique du dessin	» 6.—
Cappe, J. :	Contes bleus. — Livres roses. — Essai sur la littérature enfantine, suivi d'un guide critique des livres destinés à la jeunesse	» 5.—
Chevallaz, G. :	L'éducation du patriotisme, quelques réflexions	» 2.—
—	Histoire de la pédagogie	» 5.—
—	Pédagogie des enfants difficiles	» 1.—
Dévaud, E. :	Quarante exercices de <i>Lecture silencieuse</i> . . .	» 1.50
—	Lire, parler, rédiger (nouv. éd.).	» 2.—
—	Les leçons de pédagogie d'un Manuel de lecture américain	» 3.50
Dudan, C. :	Le français et la formation de la jeunesse. . . .	» 1.—
—	Le français, notre langue	» 1.50
—	Le français, notre langue. Nouvelle série . . .	» 1.80
Guex, G. :	Quelques entraves psychologiques au développement de la personnalité.	» 2.50
Kocher, H. :	Maman, tu m'aimes ?	» 3.—
L'instruction publique en Suisse, Annuaire 1941		» 5.—
Malche, A. :	Vie de Pestalozzi. Avec 9 illustrations hors texte. Broché, Fr. 3.50 ; relié,	» 5.50
Medici, A. :	L'âge de 3 ans et l'étude du caractère	» 3.50
—	L'Éducation nouvelle. Ses fondateurs, son évolution	» 8.30
Meylan, L. :	Les Humanités et la personne	» 6.—
—	L'école et la personne	» 2.—
Millot, A. :	L'éducateur et l'action éducatrice	» 2.90
Richard, Dr G. :	La psychanalyse et les problèmes psychiques et moraux	» 1.50
—	L'éducation sexuelle de nos enfants	» 2.—
Roger, Noëlle :	L'enfant, cet inconnu	» 3.50
Sauser-Hall, G. :	Guide politique suisse, manuel d'instruction civique	» 3.75
Thilo, E. :	Notes sur le français d'aujourd'hui	» 2.75
Vinet, A. :	Famille, Éducation, Instruction.	» 10.—
Vittoz, E. :	Langue d'aujourd'hui et langue de demain . .	» 1.50
Wintseh, Dr J. :	Les enfants délinquants	» 2.50
—	Les dessins d'enfants et leur signification . .	» 1.50
—	Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Étude physiologique, clinique et pédagogique	» 4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables : C. GREC et A. RUDHARDT.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1942-1943

LUNDI 20 AVRIL 1942

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **1^{er} avril**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Sous réserve des conditions d'âge indiquées ci-dessous :

les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e, à condition de subir avec succès, le 20 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1^{er} trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

Age minimum d'admission pour 1942 :

En 1^{re} : 14 ans révolus au 31 mars.

En 2^e : 15 ans révolus au 30 juin.

En 3^e : 16 ans révolus au 15 octobre.

Un an de plus pour chacune des classes suivantes.